

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.

MM. FABIOUS, MARQUES, ASQUIN, Mmes BOULARD, DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Melle THEBAULT, M. BLANGUERNON, Mmes VATEY, PLATE, M. CHIREN, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melle DELAHAYE, Mme GUILLEMIN, M. EZABORI, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Mme DUBOIS, Adjointe au Maire.

MM. ROULY, KERMARREC, DOURDOIGNE, GADAL, Melle QUINIO, Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

Quatre décisions relevant de la gestion normale et courante de la commune ont été prises par délégation au cours de la période du 4 novembre au 8 décembre 2011.

Par ailleurs dix marchés ont été notifiés entre le 24 octobre et le 18 novembre 2011.

Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Dont Acte.

Il est demandé que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

M. le Maire tient à préciser que du fait de l'entrée en vigueur d'un taux de cotisation réduit à 0,9 %, le C.N.F.P.T. ne sera plus en mesure de rembourser les frais de

déplacement des fonctionnaires concernés, frais qui devront être pris en charge par les collectivités territoriales.

DELIBERATIONS

Budgets primitifs : Ville et lotissements communaux. Exercice 2012.

Adopté à l'unanimité. (Il est procédé au vote chapitre par chapitre).

Ces budgets sont conformes aux orientations qui ont été présentées au Conseil Municipal lors de sa précédente réunion.

Budget de la Ville :

◆ Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 34 761 925 €

◆ Les recettes et dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 11 965 535 €

Budget des lotissements communaux :

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 58 000 €

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'élèvent à 87 000 €

Produits irrécouvrables. Admission en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

Cette procédure permet d'apurer les comptes sans abandonner le recouvrement par le receveur municipal qui pourrait être repris si les éléments nouveaux intervenaient.

Ces produits irrécouvrables se rapportant aux années 2008 à 2010 s'élèvent au total à 1 793,61 €

Amortissement du dispositif «1 Elève-1 Ordi».

Adopté à l'unanimité.

Il est décidé de déclencher l'amortissement en fonction de la valeur unitaire du dispositif et non en fonction de sa valeur globale. Cette nouvelle méthode s'appliquera à l'amortissement 2012 à partir des dépenses constatées pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Garantie d'emprunt à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 2 membres présents du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

La garantie communale est accordée à 100 % pour un emprunt de 6 400 000 € destiné à financer la construction de 42 maisons en accession sociale à la propriété, quartier Matisse.

Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la piscine.

Adopté à l'unanimité.

Les services de la ville n'ayant pas les moyens de gérer cet établissement en régie, il est décidé de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public en vue de rechercher un délégataire qui assurera l'exploitation à ses risques et profits.

M. le Maire tient à préciser qu'il ne s'agit aucunement d'une opération visant à la privatisation de la gestion de la piscine, mais d'en confier l'exploitation à un organisme spécialisé, à charge pour ce dernier de rendre des comptes à la ville,

laquelle demeure en tout état de cause propriétaire du bâtiment et de ses installations.

Association pour la gestion de la piscine de Grand Quevilly. Fin du mandat des élus siégeant au Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité.

L'Association a modifié ses statuts en novembre 2011 et depuis cette époque les élus du Conseil Municipal, soit MM. ASQUIN, MARQUES et Mme DELAHAYE ne font plus partie de son conseil d'administration.

Il est pris acte de cette nouvelle disposition annulant la délibération du 31 mars 2008.

Nomination des représentants de la ville siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Adopté à l'unanimité.

Cette commission a récemment été instituée par la CREA qui a sollicité la désignation par la ville de deux membres chargés de siéger afin de la représenter.

Sur proposition de M. le Maire, MM. Alain VERARD et Hervé LESCURE sont désignés.

Prestations liées aux activités de courrier. Convention de groupement de commandes entre la CREA et les villes de ROUEN, PETIT-QUEVILLY et GRAND QUEVILLY.

Adopté à l'unanimité.

Les activités de courrier sont désormais ouvertes à la concurrence.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A ce titre une mutualisation sera régularisée avec la CREA et les villes de Rouen et Petit-Quevilly ; en ce qui concerne la ville, les prestations seront la collecte, la remise, l'affranchissement et l'acheminement des colis et courriers en France et à l'Etranger.

Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime pour la crèche « l'Ile aux Enfants ».

Adopté à l'unanimité.

Cette convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service réglée à la ville pour la crèche ; elle est attribuée aux structures accueillant des enfants âgés de moins de 4 ans (étendue jusqu'aux 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap).

La convention est conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2012, et sera par la suite reconductible d'année en année.

Convention relative au relais assistantes maternelles passée avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Maritime pour la crèche « l'Ile aux Enfants ».

Adopté à l'unanimité.

Cette convention est d'une durée de 2 ans, conclue du 2 janvier 2011 au 31 décembre 2012, elle sera par la suite reconductible d'année en année.

Cette convention a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service ainsi que les conditions de sa mise en œuvre, et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Renouvellement d'une activité accessoire.

Adopté à l'unanimité.

Cette activité créée par délibération du 16 décembre 2005 a pour but de répondre à un besoin ponctuel dans le cadre de la politique économique de la ville.

Il s'avère nécessaire de la renouveler pour une période d'un an ; elle représente 15 % d'un temps complet qui ne correspond pas à un emploi et est limitée dans le temps. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 966.

Création d'emplois au Service Education.

Adopté à l'unanimité.

Seront créés un poste à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ainsi qu'un autre poste relevant de la catégorie A ou B en fonction du profil des candidats.

Ces postes seront à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2012.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Les emplois suivants seront transformés :

◆ Service Informatique : Emploi d'animateur en emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2012.

◆ Service des Affaires Culturelles : Emploi d'attaché statutaire en emploi contractuel à compter du 1^{er} janvier 2012.

◆ Service Bâtiments Communaux : Emploi de technicien principal de 1^{ère} classe en emploi d'ingénieur à compter du 1^{er} mars 2012.

Signature de chartes triennales avec les Associations.

Adopté à l'unanimité.

Il est obligatoire de contractualiser les relations entre la ville et les associations auxquelles elle verse une subvention annuelle supérieure ou égale à 23 000 € en numéraire ou en nature.

Conformément à cette règle, seront signées pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 des chartes avec les associations suivantes :

◆ Amicale Laïque Césaire Levillain.

◆ Amicale Laïque Bastié-Calmette-Salengro.

◆ Judo Club de Grand Quevilly.

◆ Espadon de Grand Quevilly.

◆ Stade de Grand Quevilly.

◆ Tennis Club de Grand Quevilly.

◆ Grand Quevilly Football Club.

◆ Société Amicale des Artistes Peintres de Grand Quevilly et de sa Région.

DOSSIER PRESENTE PAR M. FABIUS

COMMUNICATION

Agenda 21.

Dont Acte.

La ville s'investit depuis 2007 dans une politique de développement durable. A ce jour, 87 actions sont pilotées par les services municipaux ayant 3 objectifs principaux :

- ◆ Diminuer les gaz à effet de serre.
- ◆ Accroître la solidarité sous toutes ses formes.
- ◆ Sensibiliser les habitants à l'amélioration de l'environnement.

Parmi ces 87 actions répertoriées dans 5 grands domaines, 72 ont à ce jour été menées à terme ou sont en cours de réalisation et 7 sont à l'étude dont la création d'un service d'éducateurs de rue ; une large part des objectifs est atteinte.

Les domaines prioritaires d'intervention sont l'éducation, l'habitat, le cadre de vie, la sécurité et le transport.

Dossier présenté par M. le Maire, en remplacement de Mme DUBOIS, excusée.

DELIBERATION

Programme du contrat urbain de cohésion sociale 2011.

Adopté à l'unanimité.

Pour 2011, une demande de financement de l'action Contrat Municipal Etudiants sera présentée au comité de pilotage du CUCS ; par ailleurs le financement du poste de chargé d'accueil de proximité est inscrit dans le cadre de la programmation intercommunale.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

DELIBERATIONS

Demande de subventions pour l'organisation de la manifestation « un Printemps au Parc » et « Bakayades ».

Adopté à l'unanimité.

Ces évènements se dérouleront du 9 au 23 juin 2012.

Pour aider à leur financement la ville sollicitera la Région de Haute-Normandie à hauteur de 5 500 € et le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 16 000 €

Désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Adopté à l'unanimité.

L'organisation du Festival « Un Printemps au Parc » et « Bakayades » nécessite une licence d'entrepreneurs de spectacles qui était jusqu'à présent accordée à Melle HELMSTETTER ; cette dernière étant partie vers une autre collectivité, ladite licence doit être transférée à son successeur : M. Thierry JOURDAIN.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BERENGER

DELIBERATION

Signature de convention avec l'Association Solidarité Textile.

Adopté à l'unanimité.

Cette association, située au Houleme, collecte dans le Département de la Seine-Maritime 850 tonnes de textiles par an permettant de remettre à l'emploi et d'accompagner une quarantaine de salariés dans le cadre de chantiers d'insertion. La ville souhaite accompagner cette action qui s'inscrit dans un objectif de développement durable en autorisant l'installation par l'association d'un conteneur de collecte place E. Delacroix.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET

DELIBERATION

Mise à disposition du Centre de Loisirs Léo Lagrange dans le cadre des formations organisées par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

Adopté à l'unanimité.

Depuis de nombreuses années, la ville met à la disposition des CEMEA de locaux du Centre de Loisirs pour y organiser des formations d'animation volontaire : en contrepartie les CEMEA s'engagent à former à titre gratuit deux personnes désignées par la ville. Afin de renouveler ce partenariat, il est décidé de signer une nouvelle convention pour l'année 2012.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATIONS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire de l'eau potable. Année 2010.

Dont Acte.

A compter du 1^{er} janvier 2010, la régie directe de Rouen regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle de 28 communes dont Grand Quevilly. Ce service distribue environ 62,46 % des volumes consommés par la CREA et alimente 287 545 habitants.

L'eau distribuée à Grand Quevilly est jugée être de très bonne qualité chimique.

Le nombre total d'abonnés est de 12 202 sur le territoire communal, 22 branchements dont 15 en plomb ont été remplacés ; il en reste 136, soit 3,7 % à rééquiper.

L'harmonisation des tarifs entre les communes de la CREA sera achevée en 2012.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire de l'assainissement. Année 2010.

Dont Acte.

En 2010, les faits marquants ont été :

◆ 1 971 167 m³ ont été traités par l'usine (1 801 712 m³ en 2009).

- ◆ la totalité des 421,8 tonnes de boues produites a été incinérée à la station d'épuration Emeraude (450 tonnes en 2009).
 - ◆ le prétraitement a permis d'éliminer 1 704 tonnes de produits de dégrillage et 22,5 tonnes de sable (respectivement 14,9 et 16,5 tonnes en 2009).
- La redevance assainissement 2010 a augmenté de 0,32 % au m³ par rapport à 2009.

Déchets ménagers. Bilan annuel 2010.

Dont Acte.

Le territoire desservi par la CREA en 2010 s'étendait sur 71 communes et comprenait 494 382 habitants. 216 585 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte (223 628 tonnes en 2009), soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2009, et 68 264 tonnes ont été apportées en déchetteries (68 034 tonnes en 2009).

En moyenne un habitant de l'agglomération a produit 576,2 kg de déchets par an (590,9 kg en 2009).

La diminution de 2,3 % du poids des ordures ménagères confirme les tendances de baisses régulières enregistrées depuis plus de 6 années : les campagnes de communication et la réduction des déchets à la source en sont les principales raisons.

SMEDAR. Rapport d'activité 2010.

Dont Acte.

Ce rapport concerne la valorisation des déchets ménagers pour l'année 2010, les chiffres clés sont les suivants :

- ◆ 164 communes concernées.
- ◆ 571 822 habitants.
- ◆ 452 993 tonnes de déchets ont été traitées, 90 % ont été valorisées.
- ◆ 161 710 MWh d'énergie ont été produits, soit l'équivalent de la consommation annuelle des habitants de la ville de Rouen.
- ◆ 38 607,50 tonnes d'emballages, de papiers et de verre ont été recyclées.
- ◆ 13 838 sacs et 26 576 tonnes de vrac de compost ont été vendues.

Afin d'améliorer encore les performances de l'unité de valorisation énergétique, un projet de réseau de chaleur sera réalisé permettant d'alimenter plusieurs milliers d'habitations et quelques équipements publics.

DELIBERATIONS

Désaffectation et déclassement de locaux à usage de logements d'enseignants.

Adopté à l'unanimité.

Suite à une précédente délibération du 25 octobre 2011, et après avoir reçu l'accord de la Préfecture et de l'Inspection Académique le déclassement du domaine public des logements de fonction du Village Scolaire et de la rue Suzanne Savale (Ecole Levillain) sera régularisé.

Avenant n°7 à la convention de gestion d'immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 2 membres présents du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

Par la signature de cet avenant, la gestion d'une maison sise 2 rue Pierre Sémard appartenant à la ville sera confiée à la Société Quevilly Habitat.

Echange de terrain entre la société Quevilly Habitat et la Ville – Ilot 133- Parc Matisse- Modification

Adopté à l'unanimité. (Les 2 membres présents du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

L'échange sans soulte de terrain, îlot 133, avait été adopté par la délibération du 21 décembre. Il convient d'indiquer que les terrains cédés par la ville sont évalués à 48 100 € et les terrains acquis par la ville sont évalués à 68 520 €.

Toutefois, en raison de la configuration de ces parcelles et de leur affectation actuelle, l'échange sans soulte de ces emprises entre la ville et la société QUEVILLY HABITAT, n'appelle pas d'observations de la part de France Domaine.

Rétrocession de voiries de divers lotissements à la ville par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 2 membres présents du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

Est autorisée la rétrocession à titre gratuit de 6 211 m² de voiries pour un classement ultérieur dans le domaine public communal.

Cession d'un terrain situé rue Pierre Corneille à la Société Real. Modification.

Adopté à l'unanimité.

Cette cession avait été autorisée par précédente délibération en date du 28 octobre 2009, or il s'avère qu'une parcelle est propriété indivise de la ville et de la Société REAL.

Il convient donc que la vente de ladite parcelle soit conclue sur la base d'un prix de 60 € H.T. le m² à répartir entre les propriétaires indivis : pour la ville, le montant H.T. s'établit à la somme de 4 140 € H.T.

Cession d'une bande de terrain 19C, Avenue du Général Leclerc à Mme LABIT, propriétaire mitoyen. Modification.

Adopté à l'unanimité.

Il convient de réaliser cette vente au profit de Mme Karine LABIT et non de M. et Mme LABIT VERET comme indiqué dans la précédente délibération en date du 12 mars 2010 concernant cette opération.

Acquisition d'une partie d'un terrain appartenant au Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de l'acquisition amiable par la ville d'une pointe de terrain d'environ 150 m² afin de procéder vers le côté nord au déplacement de places de stationnement suite au réaménagement du parking public situé à l'arrière de l'immeuble Artois, avenue des Provinces ; elle s'effectuera au prix de 30 € H.T. le m².

Exercice du droit de préemption urbain. 1, rue Claude Monet.

Adopté à l'unanimité.

La ville pourra être amenée à l'avenir à exercer son droit de préemption urbain sur une unité foncière située 1 rue Claude Monet, à l'angle formé avec la rue Toulouse Lautrec afin de réaliser des équipements collectifs, à savoir des aménagements de voirie et de places de stationnement.

Adhésion au dispositif de valorisation des travaux d'économie d'énergie mis en place par la CREA. Convention spécifique d'adhésion au partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Suite à cette adhésion, la CREA apportera à la commune :

- ◆ Une expertise neutre et indépendante.
- ◆ Une information sur les certificats d'énergie et le pilotage opérationnel du groupement.
- ◆ Un rôle de « tiers regroupeur » permettant de bénéficier de la valorisation des actions engagées avant la signature de la convention de partenariat.

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la réalisation du budget 2012, seront sollicités les financements suivants :

- ◆ Subventions sur travaux courants auprès du Département.
- ◆ Subventions pour enfouissement de réseaux électriques et remplacement de 2 transformateurs auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la banlieue de Rouen (SIEBR).
- ◆ Subventions pour un aspirateur urbain électrique auprès de l'ADEME et du SIEBR.
- ◆ Subventions pour installation de panneaux solaires auprès de l'ADEME.
- ◆ Subvention pour travaux d'accessibilité auprès du Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- ◆ Subventions pour la création ou la mise aux normes d'installations sportives auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Avis sur l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains anciennement occupés par la Société Johnson Controls.

Adopté à l'unanimité.

La Société Johnson Controls qui a cessé ses activités de fabrication de batteries doit remettre en état son site pollué rue de l'Industrie.

Dans ce cadre, elle a sollicité la mise en place de servitudes d'utilité publique afin d'établir les restrictions d'usage ou des mesures de surveillance pour l'usage futur de ces terrains.

Un avis favorable est émis sur le projet d'arrêté préfectoral déterminant lesdites servitudes.

Dossiers présentés par M. le Maire en remplacement de M. ROULY, excusé.

DELIBERATIONS

Renouvellement d'un projet pédagogique sur le thème du développement durable. Convention avec l'Association CARDERE.

Adopté à l'unanimité.

La ville souhaite continuer avec cette association son partenariat dont ont bénéficié 5 écoles volontaires (2 maternelles et 3 élémentaires pour un total de 22 classes) par la signature d'une nouvelle convention.

Versement de subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour les projets éducatifs et les classes de découverte. Année 2012.

Adopté à l'unanimité.

◆ Projets éducatifs : Les subventions s'élèveront au total à 3 200 € pour les écoles maternelles, et 2 350 € pour les écoles élémentaires.

◆ Classes de découverte : Les subventions seront de 372,60 € pour les écoles maternelles, et de 8 555 € pour les écoles élémentaires.

Mise à disposition de matériel informatique dans les écoles élémentaires. Convention avec l'Education Nationale.

Adopté à l'unanimité.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition gratuite de ces matériels avec l'Education Nationale afin d'établir les conditions de leur usage et de valider une charte informatique réglementant les modes d'utilisation des logiciels et des réseaux.

Demande de subvention exceptionnelle de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN).

Adopté à l'unanimité.

L'école maternelle Anne Frank a été récompensée par un 1^{er} prix national dans un concours des écoles fleuries co-organisé par les DDEN.

Une cérémonie officielle de remise des prix aura lieu à Paris le 25 janvier 2012 à laquelle participeront trois adultes accompagnants (1 DDEN et 2 enseignants) et 3 enfants de l'école.

Il est accepté d'attribuer en cette occasion une subvention de 217 € à l'Union des DDEN pour couvrir les frais de déplacement de cette délégation.

Contrat local d'accompagnement de la scolarité. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la scolarité figurant parmi les leviers de la politique d'action sociale des CAF en matière de soutien à la parentalité, mis en œuvre dans chacune des écoles élémentaires.

La signature d'une convention prévoyant les modalités de son fonctionnement et de son financement est autorisé pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 ; par ailleurs sera conclu un premier avenant afin de porter le taux de prise en charge par la CAF de Seine-Maritime de 30 à 32,5 %.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BOUTEILLER

COMMUNICATION

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Dont Acte.

Le bilan pour l'année 2011 énumère quinze actions ayant été réalisées. Par ailleurs, la Commission a dressé une liste de 8 grands projets qui seront mis en œuvre en 2012.

DOSSIER PRESENTE PAR M. TAILLEUX

DELIBERATION

Déclassement d'une partie du domaine public du quartier Champlain.

Adopté à l'unanimité.

La ville souhaite aménager l'espace Champlain et y construire des logements collectifs. Une partie de l'assiette du projet est classée en domaine public et la voirie existante serait déplacée.

Il est en conséquence nécessaire de procéder au déclassement de cette partie pour pouvoir réaliser ce projet.

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Accueil de fonctionnaires de la Ville jumelle de Laatzen.

Adopté à l'unanimité.

Cet accueil initialement prévu pour le 4^{ème} trimestre 2011 a finalement été reporté au 1^{er} trimestre 2012.

La ville prendra à sa charge les frais occasionnés par les diners et les déplacements internes des fonctionnaires de Laatzen, de leurs homologues Grand Quevillais, et des élus qui les accompagneront.

Versement de subvention à l'Association CODEGAZ pour la construction d'un château d'eau à Morondave.

Adopté à l'unanimité.

Par précédente délibération il avait été décidé d'octroyer une subvention de 8 000 € afin de participer au financement de l'agrandissement d'un foyer d'hébergement de personnes handicapées.

Il s'avère que l'institution gestionnaire de l'établissement ne bénéficie pas de l'eau courante et qu'elle a un besoin plus urgent de construction d'un château d'eau ; en conséquence il est accepté d'annuler la précédente délibération du 18 juin 2011 et d'affecter cette subvention de 8 000 € au financement de la réalisation de cet édifice qui sera effectuée par l'association CODEGAZ.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire prononce la levée de la séance à 19 heures 05.